

SARRE MOSELLE RIV'ACTION

Règlement

Article 1 : SARRE MOSELLE RIV'ACTION est organisé par l'association VIVEZ SPORT

Contact : Vivez Sport : www.vivez-sport.com Olivier EHL 06 70 61 90 18
e-mail : olivier.ehl@vivez-sport.com

Article 2 : Principe : SARRE MOSELLE RIV'ACTION est un raid sportif constitué d'épreuves enchaînées : Course à pied, Canoë, VTT. Il se déroule le Dimanche 02 octobre 2011

Article 3 : Concurrents : SARRE MOSELLE RIV'ACTION est une compétition par équipes de 2 personnes adultes (hommes, femmes ou mixtes). Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer sous réserve d'une autorisation parentale écrite et remise au moment de l'inscription. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 4 : Déroulement du raid :

- **Entre 08h00 et 09h00** : dépôt des VTT, remise des dossards, émargement à Sarreguemines (voir plan d'accès terrain de football Welferding)
- **Entre 09h00 et 09h45**: rendez-vous à la salle des fêtes de Bousbach (voir plan d'accès). Vous pourrez laisser votre voiture aux emplacements donnés par les signaleurs. **Départ en bus** pour Woelfling les Sarreguemines.
- **11h00** : départ du raid en Course à pied à Woelfling les Sarreguemines
- **Entre 13h45 et 17h00** : Arrivée du raid à la salle des fêtes à Bousbach
- **17h30** : cocktail et remise des prix à la salle des fêtes de Bousbach

Il n'y a qu'un parcours pour l'ensemble des équipes participantes ; les concurrents doivent respecter le règlement de chaque épreuve et le parcours qui leur sont imposés. L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier des épreuves pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques. Aussi, pour des raisons de sécurité, les délais de courses sont fixés à :

- 12h15 pour l'arrivée en course à pied
- 14h00 pour l'arrivée en canoë
- 17h15 pour l'arrivée du raid

Le non respect de ce délai entraînera une mise hors course

Article 5 : Certificat médical :

Chaque athlète court sous sa propre responsabilité et devra fournir un **certificat médical d'aptitude** (datant de moins de 1 an) ou une photocopie de sa **licence sportive portant attestation de délivrance d'un certificat médical, mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive de compétition**, au moment de son inscription. La photocopie de la licence ou le certificat médical seront demandés en même temps que le bulletin d'inscription. Les participants n'ayant pas renvoyés les différents documents par courrier à Vivez Sport dans les temps impartis ne pourront pas prendre le départ de la course.

Article 6 : Matériels

6.1 :

Les matériaux fournis par l'organisation ou ses partenaires : Carte du circuit - Road-book et badge à code barre - Canoës biplaces + pagaies + gilets

6.2 :

Les matériaux personnels obligatoires : Un VTT par équipier + casques

6.3 :

Les matériaux personnels conseillés- Une gourde- Une casquette - Une pompe à vélo - sac à dos, kit de réparation

Article 7 : Les épreuves :

- Course à pied : 8 km de Woelfling à Sarreinsming
- Canoë : 6 km de Sarreinsming à Sarreguemines (sur la Sarre)
- Course à pied : 3 km à Sarreguemines du casino au terrain de football de Welferding
- VTT : 30 km de Sarreguemines à Bousbach

Article 8 : Règlement des épreuves :

8.1 : Canoë.

Chaque Concurrent aura l'obligation de porter le gilet d'aide à la flottabilité qui sera mis à sa disposition. La course sera ouverte et fermée par un kayak. Le débarquement se fera dans le respect du matériel et selon les consignes des commissaires. **Par leur engagement, les concurrents déclarent Savoir Nager.**

8.2 : VTT :

Le port du casque est obligatoire. Les sentiers ne sont pas fermés aux promeneurs, la plus grande prudence est donc recommandée. Les traversées de route seront effectuées en respectant le code de la route ou le cas échéant selon les consignes des commissaires de course. Cette épreuve est la dernière épreuve du raid. Les concurrents doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

8.3: Course à pied :

Cette activité est la première de SARRE-MOSELLE RIV' ACTION. Le départ sera donné en masse. Le placement sur la ligne de départ se fera selon l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les premières équipes inscrites seront les premières à s'élancer.

Article 9 : Encadrement :

Une soixantaine de bénévoles sont répartis sur l'ensemble du parcours pour la sécurité, le balisage et les ravitaillements. Des postes de secours seront placés sur le parcours sous la responsabilité du médecin de la course.

Article 10 : Sécurité :

Les règles de sécurité doivent être respectées scrupuleusement sous peine de pénalités en temps, voire d'exclusion de l'épreuve en cas de manquement grave. Notamment : Canoë : Port du gilet obligatoire. VTT : Port du casque obligatoire, respect des autres concurrents lors des dépassements et des spectateurs sur le parcours. Les commissaires de course ainsi que l'encadrement médical ont tout pouvoir pour mettre hors course une équipe présentant un danger pour les autres ou pour elle-même.

Article 11 : Contrôles :

Des commissaires de course postés ou à vélos sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours. Des points de contrôles sont installés sur le parcours, notamment à chaque changement d'activité. Certains postes nécessiteront l'émargement des deux équipiers.

Article 12 : Pénalités : Non respect des règles de sécurité : exclusion- Tricherie ou dopage avérés : exclusion - Absence d'émargement aux contrôles : 15' - Equipe désunie aux contrôles ou à l'arrivée : 2' si le coéquipier a plus de 2' de retard. 5' s'il a plus de 5' de retard. Le jury est composé de 3 personnes : le Directeur de course, un représentant de l'association Vivez Sport et un représentant des commissaires. Le jury doit être saisi avant la proclamation officielle des résultats; ses décisions sont sans appel.

Article 13 : Assurances :

L'organisation a souscrit une police d'assurance organisateur, conformément à la législation en vigueur en garanties :- Responsabilité civile et défense - Indemnisation des dommages corporels - Recours et protection juridique- Assistance.

Chaque concurrent doit s'assurer à titre personnel.

Article 14 : Classement :

Le classement de SARRE-MOSELLE RIV' ACTION est établi par l'addition du temps total de chaque équipe avec les éventuelles pénalités. L'équipe totalisant le meilleur temps global est déclarée vainqueur. Des distinctions particulières sont offertes aux meilleures équipes féminines, mixtes, et plus de 90 ans.

Article 15 : Inscription :

15.1 Formalités administratives : Les dossiers d'inscription sont traités par ordre d'arrivée et doivent parvenir à l'organisation avant le 26 septembre 2011. L'inscription n'est définitive que lorsque le dossier complet nous est parvenu, à savoir :

- Pré inscription en ligne
- Paiement des droits d'engagement de 58 €
- Attestation sur l'honneur de sa capacité à savoir nager.
- Certificats médicaux des 2 équipiers de non contre indication à la pratique du canoë, VTT et course à pied.
- Autorisation parentale pour les mineurs de 16 à 18 ans

15.2 Droits d'engagement :

- 58 euros par équipe (soit 29 euros par personne)
- Les chèques sont à libeller à l'ordre de Vivez Sport. Un email de confirmation ainsi que des informations pratiques vous seront envoyées à la réception du dossier complet d'inscription.

15.3 Désistement :

Une équipe inscrite au raid peut se désister et sera remboursée selon les modalités suivantes :

- Jusqu'au 25 septembre : remboursement intégral
- Après le 25 septembre : aucun remboursement

Article 16 : Droits d'images et sponsoring :

De par leur engagement, les concurrents de SARRE-MOSELLE RIV' ACTION acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être diffusés par les organisateurs. Avant le début de la course, chaque concurrent se verra remettre un T-shirt et un dossard comportant le numéro de son équipe. Chaque équipe est libre de se faire parrainer et d'arborer ses propres couleurs sur casques, casquettes, sacs à dos ou VTT.